

Dans les collèges, la colère et l'inquiétude des personnels suite aux annonces contradictoires de Macron et Blanquer

Réouverture des collèges le 11 mai, dans quelles conditions sanitaires ?

Le Président de la République a annoncé la réouverture des établissements scolaires à partir du 11 mai sans que quoi que ce soit n'ait été prévu ni anticipé pour assurer la protection des personnels, des élèves et de leurs familles les plongeant ainsi dans l'angoisse et la colère.

Alors que les lieux accueillant du public doivent fermer pour éviter la propagation du virus, les établissements doivent rouvrir. La contradiction est totale avec les raisons qui avaient prévalu à la fermeture des établissements scolaires le 16 mars.

Alors que nombre d'experts expliquent qu'il faudra tester tous les personnels et les élèves afin d'éviter une deuxième vague de contamination, rien n'est prêt. Où sont les masques ? Où sont les tests ? Personne ne le sait, surtout pas les personnels volontaires pour accueillir les enfants des personnels soignants qui n'ont bien souvent ni masque, ni gant, ni gel hydroalcoolique entraînant la contamination de certains d'entre eux. **La FNEC FP-FO a fait voter lors du CHSCT M du 3 avril un vœu demandant « un dépistage généralisé des personnels et des élèves comme préalable à toute reprise d'activité », le ministre doit y répondre. Les enseignants refusent de reprendre le travail au péril de leur vie, de celles de leurs élèves et de leurs familles.**

On peut aussi remarquer que là où l'épidémie est aussi dramatique qu'en France (l'Italie, l'Espagne et l'Angleterre) les écoles ne devraient rouvrir qu'en septembre...

Reprise le 11 mai pour lutter contre les inégalités ?

Les établissements scolaires rouvriraient pour lutter contre les inégalités ? Mais le ministre se moque des personnels ! Si c'était le cas, il aurait annulé les 440 suppressions de postes qu'il a décidées dans le 2nd degré pour la rentrée 2020, et ce malgré des effectifs en hausse !

La lutte contre les inégalités n'a jamais été la priorité du gouvernement ni du ministre. Les personnels le constatent

chaque année : DHG en baisse, classes surchargées, fermetures de collèges REP, suppressions de postes et de places aux concours... Par ailleurs, le ministre dit qu'il n'y aura pas de « classes bondées », à la supposée rentrée du 11 mai. Il reconnaît donc d'une part que les classes sont bondées et que d'autre part, pour lutter contre les inégalités, il faut des petits groupes, alors pourquoi les classes à la rentrée de septembre seront-elles aussi chargées avec 30 élèves par classe et parfois plus dans certains collèges ? Est-ce pour lutter contre les inégalités ? Non, la lutte contre les inégalités n'a rien à voir dans la volonté de réouverture des établissements scolaires, celle-ci n'a pour seul objectif que de répondre aux exigences du patronat : pour relancer l'économie et permettre aux salariés de retourner au travail les enfants doivent être à l'école, ce qui explique que les cours dans l'enseignement supérieur n'ont pas besoin de reprendre avant septembre.

Le SNFOLC et sa fédération exigent l'annulation de toutes les suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires pour réduire les effectifs par classe.

Déroulement de la fin d'année scolaire, orientation, DNB toujours autant de questions et d'inquiétude

Comment l'orientation des élèves pourra-t-elle s'effectuer ? Qu'en sera-t-il de l'orientation au lycée général et technologique, au lycée professionnel, en apprentissage... ? Qu'est-il prévu pour cette fin d'année ? Cela aura des incidences sur la rentrée 2020, mais là aussi rien ne semble prévu pour l'instant.

Le brevet s'obtiendra seulement à l'aide du livret scolaire or le contrôle continu soulève bien des questions : le livret scolaire permet de certifier la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Comme le ministre l'a affirmé dans sa conférence du 3 avril, au sujet du bac, il est nécessaire de tenir des jurys d'examens, et il a ajouté qu'ils sont présents « pour garantir l'équité entre les candidats et notamment l'harmonisation pour tenir compte des différences de notations entre établissements »

ments... ». Il reconnaît ainsi le caractère inégalitaire du contrôle continu pour le bac. Mais le contrôle continu est tout aussi inégalitaire en collège. De plus, le livret est constitué de compétences, évaluées chacune selon quatre niveaux de maîtrise. Comment va faire le jury du brevet pour harmoniser les résultats entre établissements ? Va-t-on transformer ces compétences en notes afin de faciliter le travail d'harmonisation ? Le jury va-t-il tenir compte des notes obtenues durant l'année ? Espérons que le ministre ne se serve pas de ce prétexte pour supprimer les épreuves écrites terminales, nationales et anonymes du brevet dans les années à venir, en ne gardant que les compétences du livret scolaire.

Le SNFOLC s'adresse au ministre pour avoir toutes les garanties que les modalités des épreuves 2020 sont et resteront exceptionnelles.

Une reprise au mépris du statut des professeurs ?

Comment les élèves pourront-ils être accueillis en respectant les gestes barrières dans des collèges accueillant des centaines d'élèves ? Par petits groupes, tous ne reprendront pas en même temps nous dit le ministre. Les enseignants

devraient-ils travailler deux fois plus ? Faire cours au collège aux élèves de retour en classe puis, en télétravail, faire cours aux élèves n'ayant pas encore repris ? Devraient-ils accepter de travailler sans limites jusqu'à l'épuisement ? Le SNFOLC et sa fédération exigent le respect des droits des personnels et notamment de leurs obligations réglementaires de service.

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir en heure syndicale, avec les moyens disponibles (visioconférence, ou autre) afin de s'adresser au ministre et exiger les moyens nécessaires pour une reprise des cours en toute sécurité et le respect de leurs obligations de service. Pas de reprise sans que les mesures de protection soient garanties !

La FNEC FP-FO invite les personnels à s'appuyer sur l'avis du CHSCT ministériel du 3 avril suite au vœu déposé par FO qui demande le dépistage systématique des élèves et des personnels avant toute reprise :

« Afin d'endiguer l'épidémie, pour assurer la sécurité et protéger la santé de tous les personnels, le CHSCTM exige la mise en place du dépistage systématique comme le préconise l'OMS, à commencer par celui des personnels ayant des symptômes et ceux ayant été en contact avec des personnes infectées, de tous les personnels travaillant dans les pôles d'accueil des enfants de soignants ou ceux s'étant rendu sur leur lieu de travail ces trois dernières semaines, ainsi que de tous les personnels à risque. Le CHSCT M demande un dépistage généralisé aux personnels et aux élèves comme préalable à toute reprise d'activité. »

Pour : FO, FSU Abstention : UNSA

